

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : LA MAYENNE

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 33
Date de convocation : 16/05/2019

OBJET :

**Approbation de la modification
n° 3 du PLU de Bouère**

SEANCE DU 21 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt et un mai à 20h30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle : « Amphi » au Pôle intercommunal des services de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, sous la Présidence de Monsieur BOIZARD Bernard, Président.

Étaient présents :

Messieurs : Langlois Gustave – Lavoué Christian - Ferran David – Landelle Jérôme - Gangnat Pascal – Chauveau Jacky – Avallart Pierre – Landelle Jean-Luc - Lassalle Jean-François – Foucher Michel - Legeay Franck – Bellay Jean-Louis - Catillon Didier – Poulain Jean-Marc – Bordier Pierre - Boulay Christian – Brault Jacques – Ragaine Roland - Boisseau André – Abafour Michel – Cottreau Michel - Lefloch Michel – Sabin Jacques – Buchot André. Mesdames : Rapin Yveline - Taunais Maryse – Bruneau Sylvie - Jardin Elisabeth – Helbert Marie-Claude- Ricordeau-Maillet Martine –

Étaient absents excusés :

Messieurs : Foucher Stéphane – Lambert Paul - Gendron Didier - Foucault Roland - Bréhin Jean-Claude – Mesdames : Mahieu Céline - Perthué Evelyne – Huguette Gautier a donné pouvoir à Boulay Christian - Frégné Cécile a donné pouvoir à Sabin Jacques.

Préambule :

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants,
- Vu la délibération du conseil municipal de Bouère du 23/09/2004 approuvant le plan local d'urbanisme,
- Vu l'arrêté préfectoral du 21/12/2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez afin de lui octroyer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,
- Vu la délibération du conseil communautaire du 17 juillet 2018 prescrivant la modification n°3 du PLU de Bouère,
- Vu l'arrêté du Conseil Communautaire du Pays de Meslay Grez en date du 08/03/2019 soumettant le projet de PLU à enquête publique,
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant l'avis favorable du conseil municipal de Bouère en date du 20/05/2019,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **Approuve la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bouère.**
- **Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez et en Mairie de Bouère durant un mois. Mention de cet affichage sera inséré en annonce légale dans le journal Ouest France et Les Nouvelles de Sablé**
- **Dit que la délibération accompagnée du dossier de modification du PLU sera transmise à Monsieur le préfet de la Mayenne.**
- **Dit que le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public à la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez, à la mairie de Bouère et à la Préfecture de la Mayenne, aux jours et heures habituels d'ouverture.**
- **Dit que la délibération sera exécutoire :**
 - o **Dès la réception par Monsieur le préfet de la Mayenne.**
 - o **Après l'accomplissement des mesures de publicité.**
- **Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an dits,
Pour extrait certifié Conforme
Le Président, Bernard Boizard*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-245300223-20190521-1-8CC21052019-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2019